



NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2024-04

SEJOUR DE RANDONNEES EN ETOILE "CROZON" **

(du samedi 14/09/2024 au samedi 21/09/2024)

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

Animatrice : Christiane LARUE

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2023-2024 avec assurance IRA à minima.

Nombre de participants : 14 au minimum, 16 au maximum

Ce séjour de 8 jours avec 7 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.

Le début du séjour est fixé au samedi 14 septembre à partir de 17h30, heure à laquelle les participants sont attendus au lieu d'hébergement pour prendre possession des chambres.

La fin du séjour est fixée au samedi 21 septembre à 10h00, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre. Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques.

Au total sont prévues 6 randonnées de 16 à 23 km à raison de 300 à 600 m de dénivelé. Ce séjour nous fera découvrir la presqu'île de Crozon, ses falaises à pic, ses rochers colorés et ses plages, essentiellement par sentiers côtiers ou chemins de campagne à l'intérieur de la presqu'île ; une randonnée nous permettra de découvrir un aspect des Monts d'Arrhé et nous visiterons également Locronan village classé comme l'un des « plus beaux villages de France ». Nous couperons la semaine par deux randonnées de demi-journée, une le matin et l'autre après-midi, ce qui permettra à ceux qui le souhaitent une demi-journée de repos ou temps libre.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au gîte « Ouest Découverte » 2 bis rue Garn Aod - 29160 Morgat-Crozon

Tél. : 02 98 26 22 11

L'hébergement est réservé en ½ pension, hors boisson, en chambre de 2 personnes, et un pique-nique sera fourni, chaque jour de randonnée, pour le déjeuner (les participants sont priés de se munir de couverts réutilisables et d'une gourde). **Aucune possibilité de chambre individuelle.**

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à 600,00 € par personne, en ½ pension + un pique-nique pour 6 déjeuners.

Ce prix comprend :

- La ½ pension, hors boisson, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour, + pique-nique pour 6 déjeuners, dont une soirée "crêpes" à l'extérieur du Gîte
- Chambre à 2 personnes, avec salle de bain /WC
- L'accompagnement des randonnées par un animateur d'AVF ANTONY
- Le "pot dit de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage jusqu'à Morgat et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1650 kms y compris aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 60 € A/R selon itinéraire. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription. **Pas de possibilité de chambre individuelle.**
Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 4/12/2023 au plus tard.
Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour en se connectant à BilletWeb via le site AVF Rando.
Début des Pré-inscriptions : 5/12/2023 - Fin des Pré-inscriptions : 11/12/2023.
Priorité sera donnée aux adhérents n'ayant participé à aucun des 4 derniers séjours rando AVF, dont le séjour à Crozon en 2023.

INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **15/12/2023**, un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives. AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat qui vous revient.

REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

Par CB : Avant le 23 décembre 2023

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 13 juillet 2024**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

Par Chèque

Chèque **d'acompte de 180 €** (à joindre au contrat signé que vous nous retournerez).

Primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Date limite : 23 décembre 2023

Solde du séjour : avant le 13 juillet 2024.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **13 juillet 2024** : restitution des sommes versées.

-Annulation postérieure au **13 juillet 2024** : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.

Une réunion pour les participants sera organisée au mois de juin.

Amicalement,

Christiane LARUE, Animatrice du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.